

SARL A.22
112, avenue de la Gare
32 700 LECTOURE

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 10.000 €

RCS AUCH : 912 451 978

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 16 OCTOBRE 2023

L'an deux mil vingt trois,

Le seize octobre,

A dix heures,

Les associés de la SARL A.22, Société à responsabilité limitée au capital de 10.000 €, divisé en 10.000 parts de 1 € chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège de la société, sur convocation de la gérance.

Etaient présents :

Madame Laurence DAUNES
titulaire de 5 100 parts..... 5 100

Monsieur Juan GOMEZ
titulaire de 4 900 parts..... 4 900

Les associés de la société présents et représentés possèdent ensemble la totalité des parts émises par la société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Juan GOMEZ, gérant de la société.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la gérance,
- Modification de l'adresse du siège social,
- Modification des statuts,



- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- le rapport de la gérance,
- le texte du projet de la résolution soumise à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, décide, de modifier l'adresse du siège social du 112, avenue de la Gare, 32 700 LECTOURE au 12, avenue de la Gare, 32 700 LECTOURE conformément à l'attestation de numérotage transmise par la Mairie de Lectoure.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

En conséquence, les associés ont convenu de modifier l'article 4 des statuts qui serait désormais rédigé comme suit :

Le siège social est fixé au :

12 Avenue de la Gare 32 700 LECTOURE

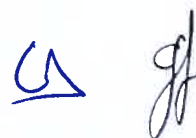
Il pourra être transféré en tout autre endroit du même département ou d'un département limitrophe par simple décision du ou des gérants qui, dans ce cas, est autorisé à modifier les statuts en conséquence, sous réserve de ratification de cette décision par les associés dans les conditions prévues au 2e alinéa de l'article L.223-30 du Code de commerce.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

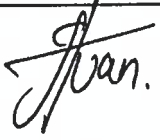
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les associés ou leurs mandataires.

Juan GOMEZ

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Juan.", enclosed within a rectangular box.

Laurence DAUNES

A handwritten signature in blue ink, consisting of stylized initials, enclosed within a rectangular box.